

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-septième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 avril 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2300.

Confirmé le 16 mai 2005.

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-septième réunion du Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 18 avril 2005 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CHARRON, Pierre Professeur - Département des sciences comptables	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT-ROUSSE, Pierrette Membre socio-économique	X	
DUPRÉ, Robert Professeur - Département des sciences administratives	X	
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GAUDREAU, Pierrette Représentante des chargés de cours	X	
GENDRON-NADEAU, Marysa Étudiante - Baccalauréat orthopédagogie	X	
GIROUX, Jean-Pierre Représentant des diplômés		X
GRAND-MAÎTRE, Hélène vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
OUELLETTE, Ginette Représentante des collègues	X	
PARENT, Michel Membre socio-économique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
THONNARD, Marlène Membre socio-économique		X
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>INVITÉ :</u>		
BOUDREAU, Claude Directeur- Communications et recrutement	X	

OBSERVATEUR RÉGULIER :

MONDOU, Hélène X
Agente de recherche
Décanat des études

ROCHEFORT, Odette X
Technicienne - EMI

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline X
Secrétaire général

Le président du Conseil d'administration, monsieur Serge Labine, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 45.

La présente réunion du Conseil d'administration a été précédée (16 h 30) par une rencontre avec monsieur Pierre Moreau, président de l'Université du Québec

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion (21.03.05)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Dossiers prioritaires et mandats en cours
 - 3.1 Suivis aux mesures extraordinaires mises en œuvre afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO (résolution 286-CA-4162 du 21 mars 2005)
- 4.- Affaires académiques
 - 4.1 Approbation de la *Politique et les règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle*
 - 4.2 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales
 - 4.3 Embauche d'un professeur régulier à l'École multidisciplinaire de l'image
 - 4.4 Évaluation d'un professeur
 - 4.5 Prolongation du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Octroi du contrat de construction « Lot 4 - *Bâtiment et aménagement extérieur* » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)
 - 5.2 Octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais
- 6.- Période d'information et questions
 - 6.1 Grève des enseignants du Québec
 - 6.2 Équipe de soccer
 - 6.3 Projets de doctorat
 - 6.4 Association de l'UQO au doctorat en administration publique de l'ENAP

6.5 Plan directeur - Campus de l'UQO

7.- Dépôt de document

7.1 Démissions du CA :

Madame Mélanie Latulippe, étudiante
Madame Ginette Ouellette, représentante des collègues

8.- Relations de travail

9.- Prochaine assemblée (16 mai 2005)

10.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Conseil d'administration qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Dossiers prioritaires et mandats en cours

3.1 Suivis aux mesures extraordinaires mises en œuvre afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO (résolution 286-CA-4162 du 21 mars 2005)

Ci-après, les démarches qui ont été faites en parallèle avec la mise en œuvre des 47 mesures adoptées par le CA du 21 mars 2005 et ce, afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO d'ici 2007-2008 :

1° **Lettre signée conjointement par le recteur et le président du conseil**, datée du 29 mars 2005, adressée au Ministre de l'Éducation, monsieur Jean-Marc Fournier, avec copie aux Députés de l'Outaouais, lui expédiant le document contenant les 47 mesures de redressement, accompagné des demandes de subventions rétroactives concernant :

→ **la correction de l'iniquité existante depuis 5 cinq ans** concernant la subvention octroyée à l'UQO pour le facteur « Taille » du volet « Mission des établissements situés en régions », privant ainsi l'UQO d'une somme récurrente de 1,3 M\$ par année, soit plus de 5.2 M\$ depuis l'introduction de la politique québécoise de financement des universités adoptée par le gouvernement le 24 janvier 2000;

→ **l'application du critère** « Age des bâtiments » utilisé pour l'année 2003-2004, soit 11,85 années, au trois exercices financiers antérieurs à 2003-2004 et par le fait même de verser à l'UQO un montant rétroactif de 928,000 \$

Le recteur demandait également une rencontre avec le Ministre Fournier « au cours de laquelle nous aimerions discuter de nos revendications, afin d'assurer aux citoyens de l'Outaouais leur droit à une éducation universitaire supportée équitablement par rapport au reste du Québec ». L'UQO a reçu un accusé réception, daté du 5 avril 2005, de ladite correspondance.

2° **Les revendications auprès du MEQ** déboucheront sur une visite qui aura lieu à l'UQO, le 21 avril prochain, des représentants du MEQ et de l'UQO et ce, afin que l'UQO s'assure que les mesures qui ont été adoptées soient bien comprises et pour réitérer aux décideurs que ces mesures ont été prises en conséquence du plan de redressement financier imposé par le MEQ.

3° **Le recteur passe en revue les 47 mesures** en informant de l'état de l'avancement des travaux quant à leur mise en œuvre. Certaines mesures ont été questionnées plus particulièrement :

→ **Suspension des admissions (automne 2005) au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale)/ diminution des coûts de la formation pratique (mesures 21 et 22)**

Un tollé médiatique sévit présentement, tant au niveau régional que provincial, quant à la suspension des admissions du programme de formation initiale. Une rencontre est prévue avec l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 20 avril 2005 et le sujet fera également partie des discussions lors de la visite du MEQ à l'UQO le 21 avril 2005.

→ **Contingentement des admissions aux programmes de doctorat et possible contingentement aux programmes de deuxième cycle / fusion de modules (mesures 17, 25 et 26)**

Ces mesures, et quelques autres, ont généré de nombreuses réactions de la part du corps professoral. Un Comité paritaire UQO/SPUQO a été mis sur pied et se penchera sur les mesures extraordinaires touchant le corps professoral, notamment sur la formule conventionnée de détermination du nombre de professeurs, laquelle est inhérente et intimement reliée à l'identification des mesures de redressement budgétaire de l'Université.

Après discussions, les membres du Conseil d'administration croient pertinent qu'un moratoire soit décrété sur toute émission de décisions favorables d'admission jusqu'à la prochaine réunion du Conseil d'administration, soit le 16 mai 2005. Ce moratoire vaut pour tous les programmes d'études supérieures.

Le Conseil d'administration prendra donc une décision finale lors de sa prochaine réunion et souhaite que les travaux du Comité paritaire sur les mesures financières permettront de faire avancer le débat.

Monsieur Pierre Charron quitte la réunion.

4. Affaires académiques

4.1 Approbation de la Politique et les règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'au cours des dernières années, de nombreux établissements universitaires québécois ont adopté une politique et des règlements en matière de la gestion de la propriété intellectuelle. L'Université du Québec a élaboré un cadre général à cet effet en 2001 intitulé **Énoncé de principes concernant la gestion de la propriété intellectuelle à l'Université du Québec**. En 2002, suite à une consultation auprès des différents intervenants universitaires, le Gouvernement du Québec rendait public le **Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux** où se déroulent des activités de recherche avec comme objectifs de proposer des balises, de favoriser une harmonisation et de faciliter le transfert des connaissances.

Le projet de politique déposé au Conseil d'administration a été élaboré par le directeur du Bureau de liaison université-milieu et a été soumis à une consultation auprès de la communauté universitaire. Les avis et commentaires ont été pris en compte et le projet a été soumis à la Commission des études du 18 avril 2005 (234-CE-1594) qui a formulé une recommandation favorable en demandant qu'on accepte de recevoir des commentaires additionnels avant de soumettre le projet de au Conseil d'administration pour son approbation. Ayant donné suite à cette demande, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet le projet de politique au Conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4168 concernant l'approbation de la **Politique et règles en matière de gestion de la propriété intellectuelle**, laquelle est jointe en appendice.

4.2 Embauche d'un professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du développement international, le Département de

travail social et des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Charmain Levy, à titre de professeur régulier dans le domaine du développement international pour la période débutant le 1^{er} juillet 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à la majorité (1 contre) d'adopter la résolution 287-CA-4169 concernant l'embauche d'un professeur régulier (**madame Charmain Levy**) au Département de travail social et des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

4.3 Embauche d'un professeur régulier à l'École multidisciplinaire de l'image

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la bande dessinée, l'École multidisciplinaire de l'image a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à la décision du Comité de sélection, l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Mario Beaulac, à titre de professeur régulier dans le domaine de la bande dessinée et ce, pour la période débutant le 1^{er} juin 2005 et se terminant le 31 mai 2007.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt, les membres conviennent à la majorité (1 contre) d'adopter la résolution 287-CA-4170 concernant l'embauche d'un professeur régulier (**monsieur Mario Beaulac**) à l'École multidisciplinaire de l'image, laquelle est jointe en appendice.

4.4 Évaluation d'un professeur

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration qu'en lien avec l'article 11 de la Convention collective des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais concernant l'évaluation des professeurs et l'article 12 concernant la durée des contrats et la permanence, le Conseil d'administration est appelé à statuer sur les recommandations des Assemblées départementales relativement à l'évaluation des professeurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Michel Parent, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4171 concernant l'évaluation d'un professeur régulier permanent, **Nicole Mailloux**, qui a satisfait aux exigences de sa fonction, laquelle est jointe en appendice.

4.5 Prolongation du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que la Convention collective des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais définit le « professeur associé » comme étant la personne qui tout en n'étant pas à l'emploi de l'Université du Québec en Outaouais contribue d'une manière significative aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ce statut est accordé à la demande expresse de l'Assemblée départementale ou avec son accord pour une durée limitée. Cette personne n'est pas assujettie aux dispositions de la convention collective et par conséquent ne bénéficie d'aucun des droits prévus à ladite convention.

Les membres du Conseil d'administration sont donc appelés à statuer sur la prolongation du statut de professeur associé à monsieur Jean-François Lapointe et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} mars au 29 février 2008.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Gaudreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4172 concernant la prolongation du statut de professeur associé à monsieur **Jean-François Lapointe**, laquelle est jointe en appendice.

5. Affaires administratives et financières

5.1 Octroi du contrat de construction « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur » pour la construction du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL)

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que dans le but de respecter les échéanciers de financement de Développement économique Canada, la construction du Centre de recherche en technologies langagières doit se faire par lots de construction. La structure du bâtiment sera complétée à la fin avril 2005.

Cette dernière ajoute qu'un appel d'offres public a été fait afin de choisir une compagnie pour exécuter les travaux du « Lot 4 - Bâtiment et aménagement extérieur ». L'analyse des soumissions reçues a été faite par la firme Génivar, mandatée à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolutions 278S-CA-4030A et 278S-CA-4031) et le consortium « Fortin, Corriveau, Salvail / Menkès Shooner Dagenais Letourneux architectes » également mandaté à cette fin par le Conseil d'administration le 12 juillet 2004 (résolution 278S-CA-4033).

La soumission jugée conforme la plus basse à l'ouverture des soumissions le 15 avril 2005 est la firme Boless Inc. pour un montant de 7,372,150 \$ (taxes incluses). Le Comité exécutif de l'Université du Québec du 20 avril 2005 doit approuver ledit contrat, tel que l'exige la réglementation en vigueur pour les contrats de plus de 1 M\$.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Ginette Ouellette, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4173 concernant l'octroi du contrat de construction (Lot #4) du Centre de recherche en technologies langagières (CTRL), laquelle est jointe en appendice.

5.2 Octroi du titre de « Membre Honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration que depuis 1988, le Conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire en leur accordant certains privilèges rattachés à ces titres.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au Conseil d'administration de décerner le titre de « MEMBRE HONORAIRE » aux personnes suivantes : Ginette Stogaitis, Ginette Haineault, Roger Turcotte, Monique Cloutier et Richard Bérubé.

Le recteur informe qu'il entend réviser en profondeur, et ce dès l'automne prochain, les règles régissant l'octroi de ces deux titres ainsi que les privilèges s'y rattachant.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4174 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à **madame Ginette Stogaitis**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4175 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à **madame Ginette Haineault**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4176 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à **monsieur Roger Turcotte**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4177 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à **madame Monique Cloutier**, laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 287-CA-4178 concernant l'octroi du titre de « Membre honoraire » de l'Université du Québec en Outaouais à **monsieur Richard Bérubé**, laquelle est jointe en appendice.

6.- Période d'information et questions

6.1 Grève des enseignants

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche agrée avec l'étudiante membre du Conseil d'administration à l'effet qu'il y a eu confusion lors de la transmission des consignes qui ont été transmises aux étudiants stagiaires en éducation quant à leur présence dans les écoles lors des journées de débrayage des enseignants de l'Outaouais.

6.2 Équipe de soccer

L'étudiante, membre du Conseil d'administration mentionne que l'AGE mettra sur pied une équipe de soccer qui s'inscrira dans une ligue au régionale et que la nouvelle direction des Services aux étudiants a accepté de supporter le projet.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe l'AGE à cet égard, car l'Université a investi ces dernières années un montant de 75,000 \$ dans une équipe universitaire de soccer qui n'a pas réussi à faire ses preuves et dont il a fallu se désengager.

6.3 Projets de doctorat

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que l'UQO a reçu la visite des Comités d'experts pour ses projets de programmes de Doctorat, soit le 24 mars 2005, pour le programme de Doctorat en sciences sociales appliquées, pour lequel on aura des nouvelles en cours d'été. Quant au programme de Doctorat en sciences et technologies de l'information, la visite des experts a lieu ce jour, 18 avril 2005.

6.4 Association de l'UQO au Doctorat en administration publique de l'ENAP

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Conseil d'administration que des discussions sont en cours visant une entente qui permettrait à l'UQO de s'associer au Doctorat en administration publique de l'ENAP.

De plus, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la création à l'UQO d'une « École de management » ne serait pas sans intérêt pour l'ENAP qui pourrait y entrevoir des collaborations additionnelles avec l'UQO.

6.5 Plan directeur - Campus de l'UQO

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration qu'elle a retenu les services de la firme Gauthier, Bannini, Bolduc, Architectes, pour la confection d'un Plan directeur pour le campus unifié de l'UQO. Cette firme déposera son travail d'ici la fin juin et le Conseil d'administration sera consulté quant aux divers scénarios présentés par ladite firme.

7.- Dépôt de documents

Les documents suivants seront déposés :

7.1 Démissions du CA :

Madame Mélanie Latulippe, étudiante
Madame Ginette Ouellette, représentante des collègues

8.- Relations de travail

En vertu de l'article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec, les employés membres du Conseil d'administration sont priés de quitter la réunion.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres du Conseil d'administration des pourparlers qui ont cours à la table de négociations du personnel de soutien concernant le renouvellement de leur convention collective.

Cette dernière ajoute que le déroulement est harmonieux et est confiante d'en arriver à une entente avant la période estivale.

9. Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 16 mai 2005 à 16 h 30.

10.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Ginette Ouellette, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19 h 55

Original signé par :

Le président, Serge Labine
Le secrétaire, Micheline Bondu